

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORALIUM PEA SANTE

Code ISIN FR001400BS68

FIA soumis au droit français - Fonds d'investissement à vocation générale

Société de gestion : Natixis Investment Managers International – Groupe BPCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Capital non garanti

L'investisseur supportera une perte en capital à hauteur de la baisse de l'Indice si l'Indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement ⁽¹⁾ enregistre, le 14 mars 2031, une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.

L'utilisation de l'Indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement ⁽¹⁾ ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur le secteur de la santé.

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre à l'investisseur, détenteur de part du Fonds le 16 mars 2023, d'obtenir exactement, **soit** :

Le 20 mars 2025, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 18%** si le 14 mars 2025, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **8,57%**); **sinon**

Le 19 mars 2026, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 27%** si le 13 mars 2026 l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **8,27%**); **sinon**

Le 18 mars 2027, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 36%** si le 12 mars 2027, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **7,98%**); **sinon**

Le 16 mars 2028, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 45%** si le 10 mars 2028, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **7,71%**); **sinon**

Le 22 mars 2029, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 54%** si le 16 mars 2029, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **7,44%**); **sinon**

Le 21 mars 2030, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 63%** si le 15 mars 2030, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **7,21%**); **sinon**

Le 20 mars 2031 :

■ son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **diminué** de la totalité de la baisse de l'Indice si le 14 mars 2031, l'Indice **a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital supérieure à 40%; ou**

■ son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, si le 14 mars 2031, **l'Indice a baissé de 40%** ou moins par rapport à son Niveau Initial ; ou

■ son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 72%** si le 14 mars 2031, **l'Indice n'a pas baissé** par rapport à son Niveau Initial. (soit un TRA de **7%**).

Pendant la période de commercialisation⁽³⁾, l'objectif de gestion du Fonds est de maintenir la Valeur Liquidative au niveau de la Valeur Liquidative d'Origine, en respectant les conditions d'éligibilité au PEA.

⁽¹⁾ **Indice** boursier regroupant 50 sociétés (équipondérées) du MSCI WORLD spécialisées dans le secteur de la santé, sélectionnées selon un filtre ESG parmi les plus importantes capitalisations boursières des zones Amérique du Nord, Europe et Pacifique. (Dividendes nets réinvestis diminué d'un taux forfaitaire de 5% par an).

⁽²⁾ **Investissement initial** est égal au nombre de parts souscrites par l'investisseur multiplié par la **Valeur Liquidative de Référence** qui correspond à la plus haute des Valeurs Liquidatives du Fonds calculées du 13 octobre 2022 au 16 mars 2023.

⁽³⁾ **Période de commercialisation** : période pendant laquelle les investisseurs peuvent souscrire, elle s'achève le 15 mars 2023 à 12h30.

⁽⁴⁾ **L'échéance de la formule** correspond soit à l'une des dates d'échéance anticipée les 20-03-2025, 19-03-2026, 18-03-2027, 16-03-2028, 22-03-2029, 21-03-2030 soit à la date d'échéance maximum le 20-03-2031.

Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés le 16, 17 et 20 mars 2023. Il est égal à 3525,50 dans les exemples ci-après.

Le Niveau de l'Indice aux Dates de Constatation Intermédiaires est le niveau de clôture de l'Indice publié les 14-03-2025, 13-03-2026, 12-03-2027, 10-03-2028, 16-03-2029, 15-03-2030 et le 14-03-2031.

Valeur Liquidative d'Origine : 1000 euros
TRA : Taux de rendement annualisé

Ce Fonds relève de la classification AMF "Fonds à formule", il ne convient donc pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾. En effet, en cas de demande de remboursement avant l'échéance de la formule, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur peut cependant demander le remboursement de ses parts chaque semaine, le mercredi avant 12h30, sa demande sera prise en compte dès le lendemain. Des frais de sortie de 4% maximum seront alors appliqués. Les parts de ce Fonds sont des parts de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce niveau représente le risque associé à la formule du Fonds qui est indexée à l'Indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement. Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds dépend également de la date à laquelle l'investisseur demandera le rachat de ses parts.

■ Ainsi, un rachat effectué avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾ peut être associé à un niveau de risque plus élevé puisque l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable à priori.

■ Le Fonds bénéficie d'une protection en capital, hors frais d'entrée, sous réserve que l'Indice ne baisse pas aux Dates de Constatations Intermédiaires ou ne baisse pas de plus de 40% à la Date de Constatation Finale et que l'investisseur conserve son placement jusqu'à l'échéance de la formule⁽⁴⁾.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FONDS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

■ Néant.

AVANTAGES

■ L'investisseur bénéficie à l'échéance maximum d'une garantie de son investissement initial si l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

■ L'investisseur bénéficie aux Dates de Constatation Intermédiaires d'une garantie de son investissement initial⁽²⁾ si l'Indice ne baisse pas par rapport à son Niveau Initial.

■ L'investisseur pourra bénéficier d'un Gain fixe et prédéterminé, qui pourra être supérieur à la hausse de l'Indice, si cet Indice ne baisse pas à l'une des Dates de Constatation.

■ Dans le cas d'une hausse de l'Indice supérieure aux Gains prédéterminés (18%, 27%, 36%, 45%, 54%, 63%, 72% selon l'année) l'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'Indice puisque l'investisseur ne bénéficiera que du Gain fixe et prédéterminé qui sera inférieur à la performance réelle de l'Indice.

■ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.
■ L'investisseur doit conserver son investissement jusqu'à l'échéance⁽⁴⁾ pour bénéficier de la formule.

■ L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'Indice car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5% de dividendes seront déduits chaque année.

■ La performance de l'Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes réinvestis sera inférieur à 5%.

■ L'investisseur peut subir une perte en capital dans le cas où l'Indice baisse de plus de 40% le 14 mars 2031. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi.

INCONVENIENTS

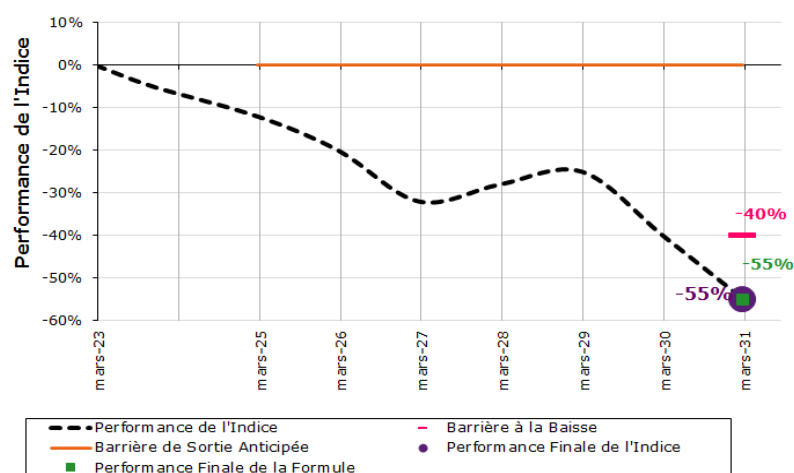
SCENARIOS DE PERFORMANCE

De nombreux montants de remboursement sont envisageables selon l'évolution de l'Indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement. Les 3 scénarios de performance présentés ci-après permettent d'illustrer la formule mais ne constituent pas une indication certaine des performances futures. Ces différents scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE

Scénario défavorable

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'16,17 et 20 mars 2023	3525.50	
14 mars 2025	3102.44	-12%, l'indice est en baisse => la formule continue
13 mars 2026	2820.40	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
12 mars 2027	2397.34	-32%, l'indice est en baisse => la formule continue
10 mars 2028	2538.36	-28%, l'indice est en baisse => la formule continue
16 mars 2029	2644.13	-25%, l'indice est en baisse => la formule continue
15 mars 2030	2115.30	-40%, l'indice est en baisse => la formule continue
14 mars 2031	1586.48	-55%
=> Performance de la Formule = -55% (soit un TRA de -9.49%)		



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice a baissé à toutes les dates de constatation intermédiaires. Les conditions d'échéance anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **8 ans et 4 jours**.

A la Date de Constatation Finale, le 14 mars 2031, la performance de l'Indice est de -55%, soit une baisse supérieure à 40%.

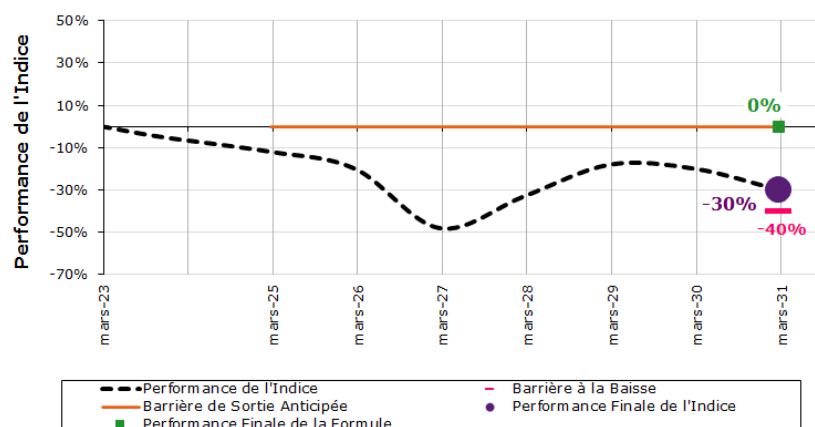
L'investisseur subit donc une perte en capital.

Il peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 20 mars 2031, la Valeur Liquidative de Référence, **diminuée de la baisse de l'Indice**, à savoir 1 000 euros - (55% x 1 000 euros) = 450 euros. Il réalise donc une perte 550 euros, soit **un rendement annualisé de - 9,49%**.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE

Scénario moyen

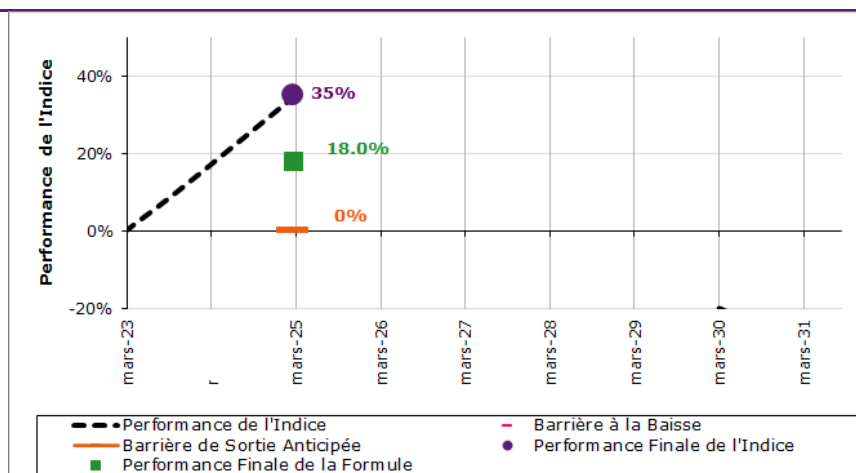
Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'16,17 et 20 mars 2023	3525.50	
14 mars 2025	3102.44	-12%, l'indice est en baisse => la formule continue
13 mars 2026	2820.40	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
12 mars 2027	1833.26	-48%, l'indice est en baisse => la formule continue
10 mars 2028	2362.09	-33%, l'indice est en baisse => la formule continue
16 mars 2029	2890.91	-18%, l'indice est en baisse => la formule continue
15 mars 2030	2820.40	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
14 mars 2031	2467.85	-30%
=> Performance de la Formule = 0% grâce à la protection du capital (soit un TRA de 0%)		



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice a baissé à toutes les dates de constatation intermédiaires. Les conditions d'échéance anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **8 ans et 4 jours**.

A la Date de Constatation Finale, 14 mars 2031, la performance de l'Indice est de -30%, soit une baisse inférieure à 40%. L'investisseur peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 20 mars 2031, la Valeur Liquidative de Référence, soit **un rendement annualisé de 0%**.

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'16,17 et 20 mars 2023	3525.50	
14 mars 2025	4759.43	35%, l'indice est en hausse => la formule s'arrête
=> Performance de la Formule = 18% grâce à l'échéance anticipée (soit un TRA de 8,57%)		



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à la Première Date de Constatation Intermédiaire, le 14 mars 2025 est supérieur au Niveau Initial de l'Indice. La condition d'échéance anticipée est donc réalisée. La durée de la formule sera donc de **2 ans et 4 jours**.

L'investisseur peut récupérer à la Première Date d'Échéance Anticipée de la formule, le 20 mars 2025, la Valeur Liquidative de Référence, **majorée d'un Gain de 18% (bien que la performance de l'Indice soit égale à 35%)**, à savoir 1000 euros + (18% x 1000 euros) = 1180 euros. Il réalise donc un gain de 180 euros, soit **un rendement annualisé de 8,57%**.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie à compter du 15 mars 2023 après 12h30	4%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou qu'il ne vous soit restitué, à votre demande, avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾. Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	2,5 %
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Frais courants : Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet

<https://www.banquepopulaire.fr/epargner/performances-selection-fonds-formule/> et <https://www.caisse-epargne.fr/epargner/performances-selection-fonds-formule/>

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante ClientServicingAM@natixis.com.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet : <https://www.caisse-epargne.fr/epargner/performances-selection-fonds-formule/> et <https://www.banquepopulaire.fr/epargner/performances-selection-fonds-formule/>
- La commercialisation de ce Fonds est ouverte **du 11 octobre 2022 au 15 mars 2023** avant 12h30. Après cette date, les nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées.

■ **Fiscalité** : Eligible au PEA. Les plus-values et revenus éventuels afférents à cet investissement peuvent être soumis à taxation, selon la réglementation du pays de résidence fiscale de l'investisseur. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès de leur conseiller.

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 juillet 2022.